

Octobre 2024

Note sur le projet d'une fondation
pour la mémoire des Harkis
et anciens combattants de l'Union française



A l'attention de :

Monsieur Bruno ROGER-PETIT,
conseiller Mémoire du Président de la République
Monsieur le Ministre délégué aux Anciens Combattants
Monsieur Franck LE GUEN, *contrôleur général des armées*



Fonds de dotation



Pour la Mémoire des Harkis

Préambule.

Engagé sur la voie de la vérité historique et de la réconciliation des mémoires, le Président de la République, Emmanuel Macron, a été sensible à la demande ancienne de création d'une fondation pour la mémoire des anciens harkis qui serait un acte majeur de réparation symbolique.

D'où l'annonce le 25 septembre 2023, par l'intermédiaire de la Secrétaire d'Etat aux anciens combattants et à la mémoire, du lancement d'une étude sur l'opportunité d'une fondation pour la mémoire des Harkis.

Cela s'est traduit trois mois plus tard par la lettre de mission de la Secrétaire d'Etat au Contrôle Général des Armées. Monsieur Franck Le Guen, contrôleur général des armées a été chargé de remettre pour début juillet 2024¹ un rapport dans lequel il devait recenser « *les actions déjà menées par l'Etat, l'ONACvg ou des collectivités territoriales* » et « *identifier les missions qui pourraient être prises en charge par une nouvelle structure.* »

La présente note n'a pas la prétention de rivaliser avec le travail de fond mené avec sérieux durant des mois par le contrôleur général des armées Franck Le Guen avec qui nous avons eu l'honneur et le plaisir d'échanger longuement à quatre reprises. Cette note se veut simplement le point de vue de quelques dizaines d'associations particulièrement investies sur les projets mémoriels.

Il s'agit de vérifier la pertinence d'une nouvelle fondation, d'en cerner les buts et objectifs, d'identifier les ressources mobilisables sans négliger les obstacles éventuels à un tel projet et d'exprimer des souhaits partagés par la majorité des associations.

¹ Compte tenu qu'en juillet le Gouvernement a démissionné, le CGA ne remettra son rapport qu'en octobre ou novembre. On espère qu'il sera favorable ouvrant ainsi la voie à une autre étape : celle d'une étude de préfiguration.

I- Pourquoi une Fondation pour la mémoire des Harkis et autres forces supplétives ?

Cette fondation est nécessaire pour faire connaître l'histoire de ces citoyens arabo-berbères devenus Harkis, une histoire longtemps occultée en France et encore refoulée voire déformée en Algérie². Plus généralement, c'est l'histoire de toutes les forces supplétives françaises (d'Algérie, d'Indochine, du Sénégal, du Maroc, etc.) et des combattants de l'Armée d'Afrique qui reste mal connue et risque d'être oubliée à l'avenir s'il n'existe pas rapidement une structure dédiée à sa préservation, son approfondissement et sa transmission.

A- Une histoire mal connue

En 1992, lors de la publication du livre de Mohand Hamoumou, première thèse universitaire publiée sur l'histoire des Harkis³, Benjamin Stora écrivait : « *Trente ans de silence. Ce livre va permettre de briser enfin le tabou.* »⁴ Mais quinze ans plus tard, Hafida Chabi constatait dans un rapport pour le CES : « *Près de quarante-cinq ans après la signature des accords d'Évian, le drame des harkis reste largement méconnu.* »⁵ Depuis, l'histoire des harkis est mieux connue grâce à des livres et documentaires mais il reste beaucoup à faire. D'une part parce que les programmes scolaires lui consacrent très peu de temps et d'autre part parce que les outils pédagogiques restent rares et parcellaires. C'est encore pire pour les supplétifs indochinois, les tirailleurs sénégalais ou les Zouaves, Spahis, Goumiers ou Tabors.

Lors de son hommage aux Harkis en 2001, le Président Chirac déclarait : « *Chasseurs d'Afrique, Spahis, Zouaves, Goumiers, Tabors : leurs noms résonnent avec éclat dans nos mémoires* ». Mais aujourd'hui combien de jeunes Français savent que plusieurs dizaines de milliers de soldats de l'Armée d'Afrique et de jeunes « Musulmans français », pour reprendre la terminologie de l'époque coloniale, sont morts pour la France durant la guerre de 1914-1918⁶ puis celle de 1939-1945 ? Combien connaissent « l'autre débarquement », en Provence en août 1944, qui a pris ainsi les troupes nazies en étau.

² Cf Mohand Hamoumou, « *Une fondation pour les Harkis permettra de faire connaître une histoire occultée en France, refoulée en Algérie.* » in *La Croix*, 27 septembre 2003.

³ Mohand Hamoumou *Et ils sont devenus Harkis*, Fayard, Préface de Dominique Schnapper.

⁴ Benjamin Stora in *Globe*, 1992

⁵ Hafida Chabi, *La situation sociale des enfants de Harkis*. Etude du Conseil Economique et Social (2007)

⁶ Près de **600 000 soldats indigènes ont été directement engagés sur tous les fronts** (en France, dans les Balkans, en Palestine, en Afrique noire), placés sous le commandement de sous-officiers et d'officiers presque exclusivement blancs.

Près de **57 000 d'entre eux ont été tués.**

Plus de **14 000 ont été portés disparus.**

Si l'on compte ceux qui sont morts de maladies ou qui ont été décimés par la rigueur du climat en hiver, on peut estimer qu'environ **80 000 soldats indigènes n'ont pas survécu à la 1ère guerre mondiale**

Le 20 septembre 2021, à Elysée, le Président de la République Emmanuel Macron avait rappelé la filiation des Harkis avec leurs parents et grands-parents engagés ou mobilisés durant les deux guerres mondiales. « *Vos aïeux ont servi la France durant la première guerre mondiale. Vos grands-pères et vos pères l'ont servie durant la seconde. Vous, ou vos pères, l'avez servie durant la guerre d'Algérie.* » Le 15 août 2019, commémorant le débarquement en Provence, il avait invité à perpétuer leur mémoire : « *Les noms, les visages et les vies de ces héros d'Afrique doivent faire partie de nos vies de citoyens libres parce que sans eux nous ne le serions pas.* »

Tous les Présidents de la République depuis un demi-siècle rappellent que les Harkis, eux aussi, « ont des droits sur nous » ce que le Président Jacques Chirac avait magistralement résumé en 2001 : « *Envers ces combattants d'Afrique et d'Outre-Mer, nous avons contracté la dette de sang. Ne l'oublions pas.* »

Une fondation spécifique est maintenant indispensable pour ne pas oublier et transmettre une histoire singulière qui fait partie de l'histoire nationale.

B- Une urgence

Cette fondation s'avère une nécessité. C'est également une urgence.

La très grande majorité des anciens Harkis ou autres membres de forces supplétives sont hélas décédés. Ceux encore vivants ont tous plus de 85 ans. Il est donc urgent de recueillir leurs récits de vie pour constituer et compléter des archives orales indispensables à de futurs travaux de recherche. Certes, les mémoires individuelles, partielles et partiales, ne sont pas une vérité indiscutable. Mais ces vécus personnels apportent des visions précieuses que les historiens confrontent à d'autres sources.

De plus, les associations, de Harkis ou pour les Harkis, sont présidées soit par quelques anciens Harkis ou anciens militaires très âgés, soit, le plus souvent, par des enfants d'anciens Harkis qui commencent eux aussi à être âgés voire hélas à nous quitter. Dans 10 ans il est à craindre que ces associations de bénévoles, sans moyens et pour beaucoup déjà peu actives, disparaissent. Sans une fondation avec des salariés et des moyens pour agir, il n'y aura plus personne pour promouvoir la connaissance de l'histoire de ces combattants ni pour répondre aux réécritures de l'histoire qui ne manqueront pas d'éclorre en Algérie et d'être relayées ici.

Enfin, les archives disséminées et pas toujours conservées dans de bonnes conditions risquent pour certaines de disparaître, notamment des archives communales comme celles des hameaux de forestage et des cités de transit car elles n'ont pas toujours été versées aux archives départementales.

II- Structures existantes

A – La Fondation pour la mémoire de la guerre d’Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie (FMGACMT)

Dès 2003, AJIR pour les Harkis et d’autres associations nationales ont demandé la création d’une fondation pour la mémoire des Harkis. Hamlaoui Mékachéra, Secrétaire d’Etat aux anciens combattants, grâce au soutien du Président Jacques Chirac, répondra partiellement à cette attente en créant la Fondation pour la mémoire de la guerre d’Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie. C’était un geste important.

Bien sûr la mémoire de la guerre d’Algérie englobe celle des Harkis. Depuis sa création, la Fondation a ainsi organisé deux colloques importants sur deux facettes de l’histoire des Harkis (en 2013 et 2023). Mais chacun comprend que la mémoire et l’histoire des Harkis, au sens générique du terme, comme celle d’autres forces supplétives et de l’armée d’Afrique, méritent davantage que deux colloques en dix ans. Parce qu’elle est singulière et parce qu’elle interroge non seulement notre passé colonial mais aussi notre présent avec des problématiques liées à la citoyenneté, à la résilience, à la cohésion sociale.

La FMGACMT a été créée avec une dotation d’environ sept millions d’euros provenant pour moitié d’une subvention de l’Etat et pour moitié de fonds privés émanant de grandes associations d’anciens combattants (UBFT « Gueules cassées », Fédération André Maginot, Souvenir Français). Ce capital produit chaque année environ 200 000 à 230 000€ d’intérêts qui sont utilisés pour le fonctionnement : salaires de trois personnes (dont deux à temps partiel) et organisation d’un colloque annuel. Faute de moyens financiers et humains, il est difficile pour la FMGACMT, malgré l’intérêt porté aux Harkis, de faire davantage.

B- Autres structures concernant la mémoire des harkis

- La MHeMO : Maison d’Histoire et de Mémoire d’Ongles (2008)
- Le mémorial du camp de Rivesaltes (2015)
- La structure en cours à Saint-Laurent-des-Arbres (2024)
- Des musées municipaux concernant les Tirailleurs ou les Spahis (Valence) ou les Zouaves (Rosny-sous-Bois)

On peut aussi signaler le projet mémoriel du CAFI à Sainte-Livrade (Lot et Garonne) pour les combattants d’origine indochinoise et une nécropole nationale pour les tirailleurs Sénégalais et les combattants coloniaux à Chasselay dans le Rhône

Il n’existe pas de structure dédiée, à notre connaissance, concernant les tirailleurs guinéens ou malgaches mais il existe une association pour la mémoire des tirailleurs sénégalais.

Les structures citées ont des missions spécifiques centrée sur un lieu (Rivesaltes, Ongles, Saint-Laurent-des-Arbres), ou sur un régiment (Rosny, Valence) ou sur une période (guerre d'Algérie)

Aucune des structures existantes n'a vocation, (ni les moyens pour) à traiter de l'histoire de l'ensemble des forces supplétives, dans leur diversité et sur la longue durée.

Cela pose la question du champ d'une future fondation pour la mémoire des Harkis.

III- Fondation Mémoire Harkis ou fondation des combattants de l'union française : quel périmètre ?

A l'unanimité, les associations présentes lors de la réunion du 13 octobre à Aix en Provence et celles qui se sont exprimées, souhaitent que la Fondation à l'étude et que nous appelons de nos vœux ne soit pas circonscrite aux Harkis *stricto sensu*.

D'une part parce que le mot Harki cache tout un monde. Si à l'origine, il désigne un statut administratif durant la guerre d'Algérie, il est devenu générique et englobe non seulement d'autres catégories de supplétifs de la guerre d'Algérie (Moghaznis, GMS, GMPR, GAD) mais également tous les citoyens d'origine arabe ou berbère qui ont servi, ou qui ont continué à servir, la France malgré les interdictions et les menaces du FLN (Garde champêtres, porte-drapeaux, caïds, Bachaghas, fonctionnaires, élus, militaires de carrière, ...)

A minima, la fondation doit comprendre le terme Harki dans cette acception générique.

Les associations ont exprimé le vœu d'étendre la mission de diffusion historique à l'Armée d'Afrique tant il est vrai qu'il y a une filiation historique et souvent familiale entre les engagements au service de la France des Harkis et ceux de leurs ancêtres dans l'Armée d'Afrique (Spahis, Zouaves, Tirailleurs).

Une très grande majorité d'associations souhaitent fortement que la mission de la fondation comprenne la diffusion de la connaissance sur tous les combattants de l'ancienne Union française qui ont servi la France et l'ont défendue sur de nombreux champs de bataille.

Il est bien sûr possible, et sans doute souhaitable par souci pragmatique d'efficacité, de procéder par étapes. Mais à terme, son champ d'étude et d'action doit englober l'histoire de tous les « Indigènes » qui ont servi la France au Maghreb, en Indochine et ailleurs : les militaires, les supplétifs, les élus, les fonctionnaires qui ont choisi la France et l'ont souvent payé chèrement.

Sur le plan temporel, le champ d'investigation ira au-delà des engagements durant les conflits pour mettre à jour également leurs racines qui plongent dans l'histoire coloniale et les méandres des relations complexes et variables entre la France et les autochtones des

diverses contrées de l'Union Française notamment sur la question de la citoyenneté quitte à se focaliser dans un premier temps sur l'Algérie.

En outre, cette fondation aura aussi vocation à travailler sur les conséquences des engagements des supplétifs après les guerres, en questionnant les traumatismes de guerre ou de déracinements et les processus de résilience. Cela peut éviter aux descendants de se réfugier dans une histoire communautariste ou biaisée par l'incompréhension et la douleur dans lesquelles ont vécu leurs parents ou grands-parents.

Certains diront que parler d'Union française renvoie à la période coloniale et comporte le risque de connoter politiquement le projet. Pourtant des demandes de repentances comme des velléités de glorification ne doivent pas faire oublier que le but même de la fondation est de faire connaître la réalité de cette période sans prisme idéologique. La recherche historique rigoureuse et la diffusion de connaissances documentées seront la plus belle manière de rendre hommage à tous ces citoyens de divers pays qui ont crû en la France, en ses valeurs et à sa protection.

IV- Missions de la future Fondation

A- But

Son but sera de préserver la mémoire de ces combattants et de favoriser l'approfondissement des pages de leur histoire, pour nourrir objectivement la réflexion des générations futures. Un regard scientifique sur cette histoire contribuera à l'apaisement des relations entre Etats, à la cohésion entre les diverses composantes de la nation française et facilitera les processus de résilience.

Corrélativement, elle renforcera la fierté légitime de leurs descendants et la reconnaissance de la part de tous leurs concitoyens français. Le travail indépendant, patient, méthodique, mené par la Fondation peut empêcher que perdure chez certains, par méconnaissance, des préjugés tenaces contre les Harkis ou autres descendants d'anciens combattants de l'Union Française.

Comme le signalait Dominique Schnapper lors du colloque organisé en mars 2023 par AJIR au Sénat⁷, *« il faut aussi agir pour redonner la considération et l'estime à ceux qui ont été les victimes de ce piège historique, à faire de cette mémoire un instrument de vie. Rétablir la vérité et aider les descendants à dépasser, sans l'oublier, le traumatisme, c'est ce que peut faire un pouvoir démocratique qui entend réparer »*

⁷ Dominique Schnapper intervention au colloque « Comment réparer l'irréparable ? » AJIR Sénat Mars 2023. Texte sur le site www.ajir-harkis.org

B- Objectifs et actions

Comme pour toute fondation, ses principaux champs d'intervention seront de :

- ✓ Rechercher, rassembler, conserver, mettre à disposition l'ensemble des archives concernant ces citoyens français à l'histoire singulière. Aujourd'hui les archives sont dispersées dans plusieurs ministères : Armées, Anciens Combattants, Intérieur, affaires sociales, Justice, agriculture, (l'ONF gérant les hameaux de forestage). Et la conservation de toutes ces archives n'est pas toujours garantie.
- ✓ Recueillir, enregistrer et conserver les témoignages de harkis et autres membres de forces supplétives et de leurs familles,
- ✓ Approfondir et diffuser des éléments de connaissance dûment documentés notamment sur les harkis, sur les supplétifs indochinois, les tirailleurs sénégalais ou l'armée d'Afrique. Cela se fera par l'accompagnement des travaux en faveur d'étudiants, de chercheurs, d'historiens en collaboration avec différents partenaires comme la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, le Mémorial du camp de Rivesaltes, le CDHA, l'ONAC, etc.
- ✓ Encourager la réalisation de mémoires et thèses universitaires par des bourses et des prix, soutenir la publication de livres, co-produire des documentaires, soutenir des projets de films ou de séries, concevoir et réaliser des expositions, organiser des colloques et cycles de conférences.
- ✓ Intervenir en formation continue des enseignants, en accord avec l'éducation nationale, participer à la formation d'intervenants bénévoles dans les collèges et lycées et produire des supports pédagogiques
- ✓ Soutenir financièrement des projets culturels et artistiques en lien avec le but de la fondation
- ✓ Soutenir les projets mémoriels locaux (préservation de sites emblématiques, stèles, parcours de mémoire, ...)

La fondation recherchera des partenariats avec la fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et le mémorial du camp de Rivesaltes car ces institutions seront complémentaires.

La Fondation poursuivra des actions engagées par la CNIH (Prix Général Meyer, étude de lieux et structures où ont vécu des familles de Harkis ou supplétifs indochinois) et **compléter le travail de recueil de témoignages amorcé par l'ONACVG**, le Mémorial de Rivesaltes ou des associations.

En revanche, certaines actions doivent rester dans le champ des associations et des partis politiques. Il s'agit de revendications ou de propositions concernant la lutte contre les discriminations, la promotion de parcours méritants au service de la République (égalité des

chances), la réflexion sur la pratique de l'Islam en France, en harmonie avec les valeurs de notre République, la poursuite de l'évaluation et la réparation des préjudices subis, etc. Nous avons sur ce champ d'action associatif et politique, élaboré en 2023 un rapport de 70 pages contenant une trentaine de propositions. (Rapport consultable sur le site www.ajir-harkis.org). Il avait été transmis à l'Elysée, au Secrétariat d'Etat aux AC, à la CNIH, et à l'ONACvg.

V- Les obstacles

Il existe en France plus de 5 000 fondations et fonds de dotation et il continue de s'en créer chaque année. Plus d'un millier ont été créées depuis 2017.

Avec une dette nationale de plus de trois mille milliards d'euros, certains contribuables se poseront logiquement la question de la pertinence de créer encore des fondations. Il faut donc préciser que la plupart d'entre elles sont des fondations qui ne sont pas financées par des fonds publics. Elles ont été créées et financées entièrement par des entreprises ou par des personnes fortunées.

Par ailleurs, s'agissant des fondations mémorielles, plusieurs sont sur une même période (La seconde guerre mondiale par exemple) et des fusions ou regroupements sont parfois suggérées.

A- La question du financement

A propos des fondations bénéficiant de fonds publics il faut rappeler que les apports financiers venant de structures privées (personnes, entreprises, associations, ...) doivent être majoritaires dans la dotation initiale.

Pour la fondation de la mémoire des Harkis et autres combattants de l'ex-Union française, seront sollicités l'Etat (ministère des Armées, ministère de la Culture) et les collectivités territoriales.

Bercy avancera le coût (4 à 5 millions pour l'Etat) à un moment où celui-ci doit économiser des dizaines de milliards. En réalité, ce coût est infime par rapport à la dette morale du pays vis-à-vis des Harkis. De plus, ce n'est pas une dépense récurrente mais un investissement unique.

Signalons aussi que les 305 millions d'euros estimés par la loi de 2022 pour la réparation des conditions de vie indignes dans certaines structures ne seront pas consommés en totalité même en ajoutant le complément pour les camps de Bias et Saint Maurice l'Ardoise après la décision de la CEDH en avril 2024. Il ne serait pas choquant qu'une petite partie du solde soit utilisée pour la Fondation afin que cet argent prévu pour les Harkis serve pour les Harkis.

Des mécènes privés et des grandes associations d'Anciens Combattants participeront sans doute car leurs membres savent quel lourd tribut ont payé leurs frères d'armes originaires d'Algérie ou d'autres contrées de l'ancienne Union française.

Enfin il est important que les membres de cette communauté de destin participent aussi au financement de « leur » fondation pour la mémoire de leurs pères et grands-pères. Beaucoup, grâce à leur travail et au soutien de leurs parents, ont fait de beaux parcours professionnels et peuvent contribuer financièrement, d'autant qu'une partie des dons bénéficiera de déduction fiscale.

Si cette future fondation est abritée sous l'égide de la Fondation de France elle pourra bénéficier de sa notoriété et de son savoir-faire pour des campagnes de dons.

B- Obstacle diplomatique ?

Le Quai d'Orsay susurrera sans doute, en termes diplomatiques il va de soi, sa crainte d'irriter le pouvoir algérien pour qui la vérité historique sur les Harkis va à l'encontre de sa « rente mémorielle » et gêne la réécriture hagiographique de son histoire nationale.

Pourtant, l'Algérie, répète régulièrement que les Harkis sont un dossier franco-français, ce qui est en partie vrai. Elle se moque même de l'ingratitude de la France envers ceux qui se sont battus pour elle.

Cette fondation pour la mémoire des Harkis et autres combattants de l'Union Française, comme d'autres fondations mémorielles (Fondation pour la mémoire de la Shoah, Fondation pour la mémoire de la Résistance, FMGACMT, ...) veillera par la qualité de son conseil scientifique à produire des recherches et des documents pédagogiques qui satisferont aux critères de la recherche scientifique. En ce sens, loin d'embarrasser les relations diplomatiques, la fondation qui affirmera la singularité des Harkis dans une optique universaliste peut au contraire contribuer à une vision partagée car basée sur une recherche rigoureuse et dépassionnée.

C- Consensus associatif

Enfin, il y a le risque diront quelques-uns d'alimenter les divisions endémiques qui caractérisent le tissu associatif des familles de harkis. Depuis un demi-siècle les politiques de tous bords se sont plaints⁸ de l'émiettement associatif mais l'ont souvent entretenu afin de s'en servir. Il a toujours été facile de trouver quelques présidents d'associations en manque

⁸ « Il s'agit d'un public hétérogène, (les harkis et leurs enfants), notamment dans son expression, et sans représentant marqué, ce qui représente une difficulté pour travailler dans les meilleures conditions».

Geneviève Darrieussecq 9 oct 2018 Audition commission AN pour Budget 2019

de reconnaissance pour être contre une mesure ou un projet simplement parce qu'ils n'en sont pas à l'origine.

Mais ils sont très minoritaires. De plus en plus d'enfants et petits-enfants d'anciens supplétifs s'engagent sur des projets mémoriels, pour mieux comprendre d'où ils viennent et pour rendre hommage à leurs pères en faisant connaître leur histoire.

Le dimanche 13 octobre 2024, le FMH (Fonds de dotation pour la mémoire des Harkis) et le collectif des associations de Harkis des Alpes Maritimes ont invité une cinquantaine d'associations à commencer à réfléchir ensemble dans une démarche unitaire pour définir leurs attentes vis-à-vis de cette future fondation. Cette réunion a montré que la majorité des associations actives est favorable à une fondation pour la Mémoire des Harkis. Même celles qui estiment que leur combat prioritaire est ailleurs (reconnaissance de la citoyenneté, réparation de ceux qui ne sont pas passés par les camps, extension de la décision de la CEDH à toutes les structures, ...) toutes approuvent la demande de fondation.

VI- Une fondation autonome ou abritée ?

Parce qu'une fondation autonome, reconnue d'utilité publique, nécessite plus de temps et de moyens, il est utile de s'interroger sur les avantages et inconvénients d'une fondation « abritée »

A- Les avantages d'une FA

- Rapidité et souplesse de la création tout en bénéficiant des avantages fiscaux et patrimoniaux de la fondation abritante.
- aide au fonctionnement, utile au début de l'existence de la fondation abritée.
- Bénéficier de la réputation de la fondation abritante (sa notoriété peut aider lors de la collecte de fonds).
- Responsabilité juridique prise en charge par la fondation abritante.
- Bénéficier de conseils de la fondation abritante et mutualiser des ressources.

B- Les inconvénients d'une FA

- Limites contractuelles inhérentes au fait qu'une fondation abritée n'a pas par elle-même de personnalité morale ni juridique.
- Ne peut pas, sauf cas exceptionnels, avoir ses propres salariés.
- Risque de confusion ou d'être « phagocytée. »

VII- Conclusion, souhaits et recommandations

A- Passer des mots aux actes

La demande par le Gouvernement d'un rapport sur l'opportunité d'une fondation pour la mémoire des Harkis est en soi un signe de reconnaissance de la singularité de l'histoire des Harkis et au-delà de l'importance de recueillir et préserver les archives orales et écrites des combattants de l'ancienne union française. Cette demande s'inscrit dans la démarche audacieuse du Président de la République de regarder le passé sans omission pour un futur sans crispation, convaincu que les amnisties politiques ne peuvent pas être des amnésies historiques. Les fondations, à l'exemple de celle pour la mémoire de la Shoah, sont les outils indispensables de lutte contre l'oubli et pour obtenir des réparations historiques et morales.

B- Des pistes de financements existent

La création de la fondation demandera du temps pour affiner le projet et trouver les fonds privés. Mais c'est possible en mobilisant les collectivités territoriales où vivent de nombreuses familles d'anciens Harkis ou d'autres supplétifs, les chefs d'entreprises, notamment de PME, qui ont un lien avec l'Algérie ou d'autres territoires de l'Union française et les grandes associations d'anciens combattants.

Le Fonds de dotation pour la mémoire des Harkis peut servir à récolter des dons pour des missions de préfiguration de la future fondation.

C- Un conseil scientifique prometteur

D'ores et déjà des universitaires ont été approchés pour nourrir une étude de préfiguration si le rapport conclut favorablement à la pertinence de ce projet de fondation. Ces personnalités de grande notoriété pourront faire partie du conseil scientifique.

Ont donné un accord de principe : (à voir ensuite en fonction de leur disponibilité et du temps nécessaire pour le travail de préfiguration et de lancement)

Denis Peschanski, Historien, ex directeur de recherche au CNRS, ancien président du CS du Mémorial du camp de Rivesaltes, Président du CS du Mémorial de Caen

Dominique Schnapper, sociologue et politologue, ex directrice d'études à l'EHESS, ex-membre du conseil constitutionnel.

Boris Cyrulnik, Neuropsychiatre, spécialiste des questions de traumatismes et résilience

Abderhamane Moumen, Historien, conseiller à l'ONAC

Tramor Quemeneur, historien, secrétaire de la commission mixte d'historiens franco-algérienne

Seront également contactés : Jean Jacques Jordi, Guy Pervillé, Pascal Blanchard, Olivier Dard, Pierre Vermeren, Todd Sheppard, Jacques Frémeaux, Patrick Veil, ainsi que d'autres universitaires ayant travaillé sur l'Armée d'Afrique, les supplétifs indochinois, les gومiers marocains, les tirailleurs sénégalais, etc.

Le conseil d'administration comprendra des représentants des organismes financeurs :

- Etat (Education nationale, Quai d'Orsay, Culture, Anciens Combattants...)
- Collectivités territoriales (Région, départements, association des maires de France)
- Associations d'anciens combattants (UBFT, FNAM, Souvenir Français)

Il comprendra aussi des personnalités qualifiées issues d'associations nationales œuvrant pour les Harkis et les anciens combattants d'Afrique et d'Outre Mer.

Conclusion

La nécessité d'une fondation pour la mémoire des Harkis paraît évidente. Des obstacles existent mais ne sont pas insurmontables s'il y a une volonté politique forte de parachever le travail de reconnaissance entrepris.

Dans l'idéal, toutes les associations consultées souhaitent une fondation autonome reconnue d'utilité publique car une fondation abritée serait perçue comme la perpétuation d'une politique de tutelle.

Pour autant, à titre transitoire, une fondation abritée sous la FMGACMT ou la Fondation de France aurait l'avantage d'être créée plus vite. Il apparaît en effet vital pour ce projet qu'il soit inauguré avant la fin de ce mandat présidentiel, ce qui laisse seulement deux ans.

Avec la FMGACMT des ressources peuvent être mutualisées : locaux, bibliothèque, vidéothèque, personnel, organisation de certains colloques. Il conviendrait cependant de prévoir des bureaux supplémentaires et un espace plus grand pour le centre de ressources.

Cette piste de fondation abritée est également appropriée pour une fondation à durée limitée. Pour rassurer les financeurs publics qui s'inquiètent, non sans raison, de la viabilité financière de certaines fondations à durée illimitée, il peut être envisagé une fondation à durée limitée (20 ans) avec possible reconduction et un statut de fondation abritée durant cinq ans, le temps de faire ses preuves et de se préparer à devenir une fondation autonome.

Le 20 octobre 2024

Mohand Hamoumou, Président d'AJIR pour les Harkis

Mohamed Haddouche, Président du Fonds de dotation pour la mémoire des Harkis